



www.uppsy-bupsy.be - Info@uppsy-bupsy.be - <https://www.facebook.com/UPPsyBUPsy>
<https://twitter.com/UPPsyBUPsy>

On Commence

Par Martine Vermeulen, Présidente

Depuis notre rencontre du 23 septembre 2017 où nous étions une vingtaine à nous pencher sur le statut social du psychologue et sur notre déontologie, beaucoup d'eau a coulé et il est temps de partager ces informations.

Vous avez pu admirer **notre nouveau site www.uppsy-bupsy.be** Notre nouveau mail est **info@uppsy-bupsy.be**. Beaucoup de changements aussi dans le conseil d'administration et la création officielle de notre nouvelle **aile néerlandophone BUPSY – Beroeps Unie voor Psychologen**. Vous lirez toutes ces modifications dans le rapport moral de **la nouvelle Présidente : Martine Vermeulen** depuis fin 2017, depuis la démission de plusieurs personnes qui nous ont beaucoup aidé dans la fondation de notre asbl : Brigitte Dohmen, Dominique Dewilde, Agnès Bressolette.

Dans cette Newsletter

On commence	1
Compte rendu de l'AG du 31 janvier 2018	1
AG: 1) Rapport moral: a) intro	2
AG: 1) Rapport moral: b) Appel à collaborations	3
AG: 1) Rapport moral: c) offres d'emploi et de lieux de stages	3
AG: 1) Rapport moral: d) CFPSSM et son ROI	3
AG: 1) Rapport moral: e) Recours en justice contre la loi MDB	4
AG: 1) Rapport moral: f) Réécriture du code de déontologie	4
AG: 1) Rapport moral: g) Commission Formation	5
AG: 1) Rapport moral: h) Actualités et mandats de la COMPSY	6
AG: 2) Présentation du rapport financier par le Trésorier	7
AG: 3) Décharge aux administrateurs	7
AG: 4) La modification du ROI Règlement d'Ordre Intérieur	8
AG: 5) Actualités	8
AG: 6) Présentation du Conseil Fédéral du SPF Economie	8
AG: 7) Projets	8

Sur notre site, vous trouverez la rubrique : « **Trouver un psychologue** par code postal », pour figurer parmi les psychologues à rechercher sur le site, une fiche de renseignements doit être remplie avec les coordonnées qui vont être publiées car sans autorisation de la part du psychologue membre adhérent ou effectif, cette publication n'est pas autorisée. Le formulaire est à remplir en ligne, par mail ou par la poste.

Compte rendu de l'AG du 31 janvier 2018

dans les locaux de la Ligue Bruxeloise Francophone pour la Santé Mentale LBFMSM.

Présents: Paul Kestemont, Tania Schuddinck, Jacqueline Colot, Martine Vermeulen, Philippe Defossez, Raphaëlle de Menten, Jean Florence, Claudia Ucros, Bernard Matthieu

Excusés: Béatrice Delachenal, Dries Roelandt, Alain Rozenberg, Geneviève Monnoye, Hedwige Martens, Luc Laurent, Hervé Linard, Emmanuel Declercq, Jurgen Declercq, Jean Daveloose, Sophie Debauche, Ch. Hanquet, Sylvie G. Mendez, Agnès Bressolette, Dorothée Gillon

Ont donné procuration: Jean Daveloose, Sophie Debauche, Jeanne de Chantal Hanquet, Agnès Bressolette, Dorothée Gillon

D'autres membres ont donné procuration mais celles-ci n'étaient pas valables. En effet les statuts de notre asbl prévoient que seuls les membres effectifs qui ont droit de vote peuvent donner procuration. De plus les membres effectifs présents ne peuvent pas recevoir plus de 2 procurations par personne.

Si la personne donne une procuration à un membre absent à la réunion, le vote n'est pas valable. On demande donc d'envoyer une procuration à deux membres en cas d'absence ou d'envoyer une procuration sans nom.

La liste de membres votants est donc de 9 présents et de 5 procurations donc 14 votes valables sur 26 membres effectifs donc plus de la moitié.

Béatrice Delachenal demande un statut de membre sympathisant retraité. Brigitte Dohmen demande un statut de membre d'honneur. Elles sont acceptées.

Tous les membres qui ont écrit, sont tous acceptés comme membres effectifs soit 9 membres supplémentaires aux 26 membres effectifs actuels. Total : 35 membres effectifs sur environ 350 membres.

9 nouveaux membres effectifs!

AG: 1) Rapport Moral: a) intro

présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Nous avons un nouveau site actif depuis cette fin d'année 2017 www.uppsy-bupsy.be. Notre nouveau mail est info@uppsy-bupsy.be. Notre ancien site (Uppsy-be) vous redirige encore cette année uniquement vers le nouveau. Il s'agit donc en priorité d'accéder au site et de modifier l'adresse mail.

Une nouvelle branche néerlandophone a été créée en 2017 et les modifications ont paru au Moniteur Belge fin novembre 2017. Elle s'appelle **BUPSY donc Beroeps Unie voor Psychologen**. Notre siège social est désormais à l'adresse de **notre Présidente : Martine Vermeulen**, avenue des Croix de l'Yser 9, 1120 Bruxelles, bilingue. L'adresse pour le courrier BUPSY est chez **Tania Schuddinck** à Aartselaar, elle est notre nouvelle secrétaire bilingue et s'occupe de notre site.

Nous avons accepté les **démissions de Brigitte Dohmen, d'Agnès Bressolette et de Dominique Dewilde** du conseil d'administration, elles restent membres de notre association.

Notre **Trésorier** reste **Paul Kestemont**, il présente nos comptes lors de l'AG et veille à les faire publier au SPF Finances.

Notre Conseil d'Administration compte actuellement les membres suivants : Jacqueline Colot, Paul Kestemont, Tania Schuddinck, Sylvie Mendes et Martine Vermeulen. Depuis mars, Sylvie Mendes a remis sa démission pour raison personnelle et nous sommes à la recherche d'un nouveau collaborateur (trice)

Nouveau site: www.uppsy-bupsy.be

Nouveau mail: info@uppsy-bupsy.be

Nous trouvez sur Facebook:

<https://www.facebook.com/UPPSyBUPsy>

Et sur Twitter:

<https://twitter.com/UPPSyBUPsy>

AG: 1) Rapport Moral: b) appel à collaborations

présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

L'année dernière trop de membres avaient envoyé leur procuration alors qu'ils n'avaient pas le droit de vote. Nos statuts prévoient en effet que les membres enregistrés, qui paient leur cotisation et qui envoient un courrier au CA pour demander leur passage au statut de membre-effectif peuvent obtenir le droit de vote lors de nos AG.

Le membre effectif a le choix de s'investir dans les différentes commissions ou accepte un mandat (soit à **la Commission des psychologues**, ou au **Conseil Fédéral des professions de soins de santé mentale**, ou au **SPF Economie**) ou réagit par **simple intérêt** pour les positions que UPPSY-BUPSY défend.

Afin de renouveler ses membres effectifs et actifs, un courrier est parti aux membres adhérents afin de leur proposer de devenir membre effectif avec droit de vote. Le courrier qui leur a été envoyé proposait d'écrire doit être adressé au Conseil d'Administration avant le 31 janvier date de l'AG qui a le pouvoir de les

accepter. 9 membres sont donc acceptés lors de cette AG.

L'année 2017 avait compté de nouveaux membres effectifs lors de notre AG : Bustin Jean-Denis, Crepin-Jacquemin AF, Debauche Sophie, De Clerck Violaine, Gillon Dorothee, Le Maire Bernard, Macé Pauline, Mathieu Bernard, Mendes Sylvie, Schuddinck Tania, Ucros Claudia, Gilain Annick (**12 membres effectifs**)

7 Candidats avait participé à des commissions de travail : Macé Pauline, Mendes Sylvie, Crepin-Jacquemin AF, Debauche Sophie, Bustin Jean-Denis, Annick Gilain, Mathieu Bernard.

Nous faisons appel à candidatures pour le CA ou pour d'autres représentations de UPPSY-BUPSY notamment à **la commission Formation**, pour améliorer **le site**, pour aider au **secrétariat, contacts avec les Universités...**

AG: 1) Rapport Moral: c) Offres d'emploi et de lieux de stage

présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Certaines offres d'emploi pour des psychologues figurent déjà sur ce site. Un appel est fait à collaborations d'indépendants, à des offres de location de bureaux, à offres d'emploi.

Les lieux de stage sont également précieux à signaler surtout en psychologie clinique car il est question qu'ils soient rémunérés lorsque l'avis du Conseil Fédéral CFPSSM sera voté sur le statut du futur psychologue clinicien.

AG: 1) Rapport Moral: d) CFPSSM et son ROI

Conseil Fédéral des Professions de Soins en Santé Mentale et Règlement d'Ordre Intérieur

UPPSY-BUPSY a été acceptée comme Fédération ou Union au Conseil Fédéral, nouvel organisme élu par le SPF Santé et le Cabinet De Block. Seuls deux candidats ont été élus sur les 8 candidats proposés et nous n'avons pas compris sur quel critère. Il

s'agit de **Paul Kestemont comme effectif** et de **Cédric Boussart comme suppléant**.

Les associations reconnues par le Cabinet De Block étaient des associations de psychologues non

spécialisés, de ce fait APPPSY n'a pas été retenue car Association de psychologues psychothérapeutes psychanalytiques. Cela fait partie des recours

Deux représentants d'UPPsy-BUPsy au Conseil Fédéral des Professions de Soins en Santé mentale!

entamés avec nos collègues d'autres associations contre cette loi.

Nos collègues élus au CFPSSM se plaignent que les travaux en commission ne sont pas tous traduits en français et il semble que le néerlandais soit la langue dominante. Les séances plénières sont bilingues mais pas les travaux en commission.

AG: 1) Rapport Moral: e) Recours en justice contre la loi

Nous reviendrons sur l'arrêt 2018-026 de la Cour Constitutionnelle dans la prochaine newsletter

Deux recours ont été introduits par UPPSY-BUPSY à la Cour Constitutionnelle et au Conseil d'Etat concernant la loi De Block et concernant la composition du Conseil Fédéral. C'est le cabinet Bourtembourg qui défend nos deux recours.

Il y a eu audience le 13 décembre devant les tribunaux, Brigitte Dohmen, présente ce jour en Belgique, nous a envoyé un résumé des plaidoiries qui paraîtront prochainement sur le site.

- Le fil rouge, c'est la définition de la psychothérapie et de la psychologie clinique qui se superposent et qui doivent se différencier. Avant, il existait une définition admise : la psychothérapie a pour but d'éliminer ou d'alléger les troubles psychiques etc.. Maintenant, c'est devenu une forme de traitement. Cela n'a plus rien à voir avec cette définition.
- Il y a discrimination entre les médecins qui peuvent se dire psychothérapeutes sans vraie formation en psychothérapie qui est une discipline à part entière, différente et autonome.

- La définition de la psychothérapie se rapproche de celle de la psychologie clinique or ce n'est pas la même chose.
- Les psychothérapeutes n'ont aucune garantie d'être représentés dans le conseil supérieur.
- Problème de l'interdisciplinarité : la psychothérapie est un point de rencontre entre différentes disciplines et non une discipline autonome.
Or l'Union Européenne reconnaît la psychothérapie comme une discipline à part entière (voir définition sur le site de l'UE). Dans cette définition, il ne s'agit pas de soigner une maladie.
L'UE définit cette occupation comme indépendante de la psychologie et de la psychiatrie.

*Arrêt 2018-026 du 01/03/2018:
Rejet des recours (Cour Constitutionnelle),
sous réserve de l'interprétation
mentionnée en B.13*

AG: 1) Rapport Moral: f) réécriture de la code de déontologie présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Un travail de réécriture du Chapitre 3 du Code de déontologie a été mené à la Commission des Psychologues durant le mois de septembre. De nombreuses critiques de nos collègues de l'APPPSY et de notre association sur base

de l'avis de nombreux juristes consultés quant au secret professionnel tel qu'il avait été décrit dans notre code.

UPPSY y était représenté par Martine Vermeylen qui a été élue à la Commission des Psychologues sur base

volontaire mais toujours minoritaire (sans voix délibérative) afin de prendre part à ce travail de réécriture. Le nouveau code devait modifier par Arrêté Royal celui du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie.

Certaines erreurs graves avaient été corrigées mais le consensus n'avait pas été atteint à cause du délai imposé par le Cabinet Ducarme qui n'a pas permis de poursuivre les discussions en commission de réécriture de la Commission des psychologues au-delà de septembre.

Les avis de Geneviève Monnoye, d'Alain Rosenberg de l'APPPSY et celui de Martine Vermeylen pour UPPSY-BUPSY étaient toujours considérés comme minoritaires, ce qui nous tenait en grande frustration.

Notre association a alors demandé une audience au cabinet pour expliquer son point de vue.

Cela été finalement accordé en présence des deux autres associations professionnelles représentées à la Commission soit la FBP et APPpsy.

Une représentation bilingue de notre Union Professionnelle (Sarah Vande Walle et M. Vermeylen) a permis de se mettre d'accord avec les juristes du Cabinet Ducarme le 23/10/17 Ce travail en audience a permis d'obtenir un consensus sur le code de déontologie ce jour-là.

Après cette discussion au Cabinet Ducarme et avis du Ministère de la Justice, le projet a été envoyé au Conseil d'Etat pour avis. Début janvier nous avons appris qu'il a été refusé du fait qu'il risquait de

modifier l'Arrêté Royal de 2014 qui se basait sur la loi du 8/11/1993 protégeant le titre de psychologue. Le principal argument est qu'il laisse trop de marge d'appréciation au psychologue et notre actualité politique a tendance à légiférer dans le sens contraire (voir à ce sujet la déontologie des assistants sociaux face au terrorisme par exemple)

Des regrets ont été exprimés lors de l'Assemblée Plénière de la Compsy quant au fait de ne pas avoir atteint un point d'entente préalable avant de se rendre chez le ministre. L'argument était que cela qui risquait de déformer l'image de la Compsy vis-à-vis de l'extérieur. Nous avons pu exprimer nos désaccords et conflits. La présidente de la Compsy Catherine Henry a ensuite félicité la commission réécriture pour le résultat atteint après ces nombreuses discussions et conflits résolus. Malheureusement le rejet du conseil d'Etat va obliger la Compsy à formuler de nouvelles remarques et à organiser de nouvelles discussions qui devront être menées avec le même groupe.

Juste avant cette mauvaise nouvelle, l'APPPsy avait remercié le cabinet Ducarme de leur écoute vis-à-vis de nos positions. G.Monnoye a aussi exprimé sa reconnaissance à UPPsy-UBpsy qui avait pris, avec conviction, le train en marche. Le cabinet Ducarme a constitué un allié précieux par rapport à nos associations et face au cabinet De Block qui avait cassé notre travail antérieur.

Vu le refus de cette réécriture par le Conseil d'Etat, un nouveau travail devra se faire au sein de la Commission des Psychologues en vue de faire concorder les avis juridiques sur notre déontologie.

AG: 1) Rapport Moral: g) Commission de formation

Accueil par Jacqueline Colot à Blanmont le 3 avril 2017 20h30

Présents : Annick Gillain, Bernard Mathieu, Martine Vermeylen

1/ Contacts avec les Universités : Il avait été proposé de contacter des professeurs de l'ULB susceptibles d'accorder une présentation de l'UPPSY aux étudiants : Isabelle Duret, Ariane Bazan, Susan Henen-Wolff en psychologie clinique ainsi que le SSM

rue Haute qui organise un 3^{ème} cycle. Jacqueline et Bernard ont proposé des contacts avec des professeurs de l'UCL : Marianne Freinet en psychologie sociale et Jean Luc Brackelaire en psychologie et anthropologie.

Annick pouvait avoir des contacts avec L'ULiège : Martine Stassin, Tiber Manfredini via l'école belge de psychanalyse. Martine et elle pouvaient en parler à Maurizio Garcia qui enseigne à St Louis en droit comme professeur de psychologie.

2/ Organisation de conférences et de journées d'études. Décision d'organiser la matinée (samedi 23 septembre 17) sur « le statut social du psychologue indépendant » et sur la déontologie du psychologue. Un lieu est proposé à Woluwé St Pierre au Chant d'oiseau où une salle serait réservée pour 140 euros pour autant que les participants restent pour un repas qui a été convivial pour les rencontres entre psychologues pour la somme d'environ 15 euros par personne. Il fallait réserver bien à l'avance. **Nous étions une vingtaine dont 5 collègues néerlandophones.**

Lors de la réunion préparatoire une discussion a été lancée **pour l'organisation d'autres journées d'études sur les spécialisations en psychothérapie dans chacune des 4 orientations reconnues officiellement.**

Une autre journée pourrait concerner l'organisation du travail sur **l'éthique institutionnelle** vue par des psychologues pour aider au bien-être au travail. Un système d'accréditation pourrait être obtenu pour la formation continue des psychologues comme cela se fait pour les médecins actuellement.

3/ Projet de formation continue: Un groupe de sensibilisation (4-5 séances) à la psychanalyse et à la systémique avec jeux de rôle et psychodrame pourrait intéresser les jeunes psychologues mais aussi ceux

qui ont une expérience professionnelle qu'ils désirent approfondir au niveau de la psychothérapie et psychologie clinique. Ce cycle leur permettrait de choisir vers quelle orientation se diriger. La question du prix est importante car les 3^{ème} cycle sont onéreux. Le choix d'un psychodramatiste est discuté. Aucune décision n'a été prise vu les urgences de la réorganisation de UPPSY-BUPSY et les dossiers en cours.

4/ Recrutement de nouveaux membres. La question des membres néerlandophone est posée. Les statuts devaient être traduits ainsi que le site qui l'est déjà. La spécificité d'UPPSY-BUPSY est qu'elle défend la présentation de la psychologie comme une branche des sciences humaines, en lien avec les diverses facultés des universités et la diversité de ses champs d'application (éducation, médecine sociale, droit, anthropologie, sciences du travail). Ceci pourrait intéresser les jeunes psychologues à s'affilier chez nous. Ce constat est vrai dans les trois régions : Bruxelles, Wallonie, Flandre.

Dans ce bilan nous constatons a posteriori que les points 1 et 3 n'ont pas été poursuivis et que le point 2 a été réalisé par la matinée du 23 septembre 17 et le point 4 également par la création d'une aile néerlandophone BUPSY dans les mêmes statuts avec un siège social à Bruxelles.

Vous souhaitez être actif à UPPsy-BUPsy?

Contactez-nous!

info@uppsy-bupsy.be

AG: 1) Rapport Moral: h) Actualités et mandats de la COMPSY présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Une seule chose a été modifiée en fin d'année. **Paul Kestemont devient membre suppléant et Martine Vermeulen devient membre effective** vu la nomination de Paul au Conseil Fédéral. Nous avons proposé un changement dans la représentation du secteur PMS

éducation : **Violaine Declercq** n'ayant pas fait suite au courrier es considérée comme **démissionnaire**. Nous espérons la remplacer par un collègue néerlandophone, malheureusement, le cabinet Ducarme nous a averti que nous ne pouvons pas remplacer des délégués élus par des membres non

élus en 2016. La conséquence en est que les démissions constituent une perte pour la représentation des associations. Mauvaise nouvelle pour nous.

Il nous a été annoncé que lors de la fin des mandats fin 2019 (4 ans), **la composition de la Compsy se fera par élection directe des membres et non plus par représentants des associations.** Nous ne savons pas encore si ce sera une bonne chose pour l'avenir, mais nous donnerons notre avis au cabinet à ce sujet.

En fin d'année, la Présidente Mme Henry a souhaité rencontrer les Présidents des différentes associations professionnelles pour les avertir **qu'un Ordre des psychologues n'est plus à l'ordre du jour du cabinet De Block qui prépare déjà les nouvelles élections.** La Présidente souhaite restructurer la Compsy en

fonction de ce qui a été discuté au cabinet Ducarme concernant le code de déontologie, l'organisation de la profession des psychologues indépendants et concernant les associations au sein de la Commission.

La Compsy se dirigerait donc fin 2019 vers des élections directes de ses délégués. Une discussion s'est engagée avec les participants sur les stratégies à adopter dans nos représentations et surtout sur le fait que tous les psychologues ne sont pas cliniciens et qu'il faut garder les 4 secteurs d'activité bien vivants sur notre site.

*2019: élection directe des membres!
Plus de représentants des associations!
Un ordre des psychologues n'est pas pour demain.*

UPPSY : Représentation dans la plénière de la Compsy							
Clinique		Recherche et enseignement		Travail et organisation		Psychologie de l'éducation (auparavant secteur P.M.S.)	
1 seule voix consultative		1 seule voix consultative		1 seule voix consultative		1 seule voix consultative	
Effectif néerlandophone	Suppléant néerlandophone	Effectif néerlandophone	Suppléant néerlandophone	Effectif néerlandophone	Suppléant néerlandophone	Effectif néerlandophone	Suppléant néerlandophone
Effectif francophone	Suppléant francophone	Effectif francophone	Suppléant francophone	Effectif francophone	Suppléant francophone	Effectif francophone	Suppléant francophone
VERMEYLEN Martine	KESTEMONT Paul	UCROS Claudia	MATHIEU Bernard	HANQUET Chantal	GONTIER Alain	DEFOSSEZ Philippe	DECLERCQ Violaine
Effectif FR / NL	Suppléant FR / NL	Effectif FR / NL	Suppléant FR / NL	Effectif FR / NL	Suppléant FR / NL	Effectif FR / NL	Suppléant FR / NL

AG: 2) Présentation du rapport financier par le Trésorier

présenté par le Trésorier Paul Kestemont lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Une discussion s'est engagée sur le budget où il a été estimé trop prudent par rapport aux entrées. Une modification sera apportée sur le budget.

Le bilan financier ayant été revu par deux extérieurs pour conformité, il a été voté en séance. Il paraîtra dans notre prochaine Newsletter.

AG: 3) Décharge aux administrateurs

présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Une décharge aux administrateurs a été votée tant pour le rapport moral que financier.

AG: 4) La modification du ROI Règlement d'Ordre Intérieur

présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Ce point a été oublié lors des nombreux débats. Après l'AG certaines critiques ont été exprimées sur la nécessité d'exclure ou non les membres qui seraient sanctionnés par le conseil disciplinaire de la Compsy.

Ce ROI date en effet de l'époque où celui-ci n'existait pas encore. Nous reporterons ce point lors d'une AG Extraordinaire.

AG: 5) Actualités

présenté par Tania Schuddinck lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Une affaire a fait l'actualité en ce début d'année 2018 en Flandre. Il s'agit du procès de Ivo Poppens surnommé « le diacre de la mort » qui a été il y a quelques années en consultation chez un psychologue de Gand : **Matthias De Smet**. Ce psychologue n'avait pas estimé en âme et conscience qu'un état de nécessité se justifiait à l'époque pour briser son secret professionnel. Plus tard et vu la récidive, certains

psychiatres ont révélé des faits qualifiés de meurtre en l'absence de la loi, et en dépit de celle-ci, sur l'euthanasie. Le procès en Assises a condamné le suspect pour seulement une partie des meurtres commis en grand secret. **Ce qui nous a choqué est que le juge a obligé le psychologue à communiquer son dossier qu'il a photocopié et remis à tous les jurés.**

AG: 6) Présentation du Conseil Fédéral du SPF Economie

présenté par Jacqueline Colot lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Présentation par Jacqueline Colot sur l'importance de re- connaître le statut social du psychologue et de défendre ses droits au sein de la **Commission 13** des professions médicales, paramédicales avec les ostéopathes, acupuncteurs, logopèdes, pharmaciens, dentistes, podologues, infirmières, psychologues, et fédération des psychologues-psychothérapeutes. Cette commission ne s'est plus réunie depuis octobre

2017. Nos représentants : **Dominique Dewilde, Jacqueline Colot et Martine Vermeylen.**

Le conseil supérieur Economique se réunit plus souvent et nos délégués sont **Jacqueline Colot et Dominique Dewilde**. Nous vous tiendrons au courant d'une nouvelle loi sur **le régime des faillites et de l'insolvabilité** dans la prochaine Newsletter.

AG: 7) Projets

présenté par la Présidente lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018

Nous réfléchissons à la participation de notre association à une collaboration avec une nouvelle asbl flamande dont le siège social serait à Ixelles et qui s'étendrait sur Bruxelles et la Flandre pour développer des soins alternatifs de première ligne en réaction avec le projet du Ministre Jo Vandeurzen:

ANIMUS est une asbl constituée à partir d'un désir de fournir des soins de santé mentale de qualité.

Concrètement les fondateurs visent à préserver tant les diversités que les particularités dans ce champ.

La législation actuelle bloque l'accès au travail thérapeutique pour qui n'est pas médecin, psychologue, orthopédagogue. Pourtant il y a encore pas mal de thérapeutes qui travaillent dans la santé mentale en dehors de ces diplômes. Autour de quelles collaborations peuvent-ils se rassembler actuellement ?

Ils ne sont pas représentés dans le Conseil Fédéral des Professions de Santé Mentale et de plus, il existe un manque général de collaborations multidisciplinaires en santé mentale.

En tant qu'association professionnelle Animus veut dépasser ces problèmes et proposer un accès et des liens pour tous les soignants en santé mentale qui souscrivent à cette vision. Les membres d'Animus souhaitent entrer en dialogue les uns avec les autres à partir de leur diverses compétences et/ou expériences.

Animus veut restaurer la subjectivité personnelle à travers la complexité de l'humain et lui donner une place à l'intérieur et grâce à sa propre organisation. Les membres de Animus se battent contre une vision réductionniste de l'humain, dans la perspective de soins attentifs et de qualité en santé mentale. Nous laissons de l'espace à ce qui échappe à notre intelligence, à ce qui ne se laisse pas saisir, au travers duquel un processus créatif, particulier à chacun, peut être préservé et peut se développer. Donner des soins peut représenter à certains moments, le fait pour le patient de le laisser libre, sans règle, de lâcher prise,

parfois de régresser. Animus est persuadé que la finalité d'un processus de prise en charge n'est pas nécessairement de changer ou de guérir.

Pour préserver la qualité, Animus recommande également une formation permanente de la part de ses membres, dans le cadre de référence du choix de chacun.

A côté de cela, Animus se bat pour des soins de santé mentale à bas seuil où des personnes en demande ont un accès direct et libre vers des soignants auxquels ils peuvent s'accorder. Concrètement, Animus rassemble des travailleurs de santé d'une région autour de collaborations (= **Groupes Animus**). A travers une concertation multidisciplinaire, Animus veut collaborer à l'offre de soins régionale de 1^{ème}, 2^{ème}, 3^{ème} ligne. Rencontres, échanges, croisement d'expériences entre soignants favorisent le tissage social. En interaction avec chacun, nous pouvons nous réaliser, questionner notre travail clinique et l'améliorer. Ainsi le respect du secret professionnel, du devoir de discrétion, de l'intimité, de la confiance et de l'éthique doit être pesé dans le désir de partage de quelques données que ce soit.

*Animus,
une initiative flamande,
Vous pouvez lire la charte sur notre site*